



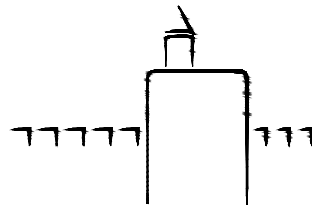
Département du Tarn et Garonne  
Commune de  
**SAINT-ETIENNE-DE-TULMONT (82)**  
Lieudit " Brugues-Nord "

# RÉALISATION D'UN PARC LOGISTIQUE

DEMANDEUR

**SAS Olivier DUBOIS**  
12 Rue Paule RAYMONDIS  
  
31200 TOULOUSE

ARCHITECTE



**SELARL D'ARCHITECTURE  
MEGIAS - VERNHES**  
116 rue des marchands, 30220 AIGUES-MORTES  
Tél. : 04 66 53 67 87 - Fax : 04 66 53 61 07  
contact@megiasarchi.fr - www.megiasarchi.fr

BET VRD - HYDRAULIQUE



Études - Ingénierie - Maîtrise d'oeuvre

109 route de Lespinet  
Bât B 31130 TOULOUSE  
Tél: 04 34 25 69 48  
E-Mail: seiri31@seiri.fr

## DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE

IND.	MODIFICATIONS	DATE

SITUATION  ADRESSE Brugues Nord  Parcelles : section AE 13, 14, 73, 123, 143 et 145  Superficie indicative : 128 290 m <sup>2</sup>	CODE PROJET  <h1>23 79</h1>	INTITULE PLAN  <h1>Attestation PPRI</h1>				
	PHASE  <h1>PC</h1>	N° PLAN  <h1>PC 13</h1>		ECHELLE	INDICE	DATE
						<h1>23/05/25</h1>

## PC13 - ATTESTATION DE PRISE EN COMPTE DU PPRI

### Agence Gard-Provence

Immeuble PGB 2.0.  
3<sup>ème</sup> étage - 93 chemin bas  
du Mas de Boudan  
30000 NIMES  
Tel : 04 66 28 04 91  
[seiri30@seiri.fr](mailto:seiri30@seiri.fr)

### Agence Midi-Pyrénées

109, Avenue de Lespinet  
31400 TOULOUSE  
Tel : 05 34 25 69 48  
[seiri31@seiri.fr](mailto:seiri31@seiri.fr)

### Agence PACA

43 rue de l'Evêché  
13002 MARSEILLE  
Tel : 04 91 542 542  
[seiri13@seiri.fr](mailto:seiri13@seiri.fr)

### Agence Roussillon

70, Avenue de Milan  
66000 PERPIGNAN  
Tel : 04 68 50 94 29  
[seiri66@seiri.fr](mailto:seiri66@seiri.fr)

Je soussigné : Anne FIOROTTO, Expert hydraulique, responsable du pôle hydraulique du bureau d'études SEIRI, atteste que la conception du projet de parc logistique, situé Lieu-dit « Bruges Nord » à Saint-Etienne-de-Tulmont (82), prend en compte les plans de la prévention des risques de la commune comme stipulé à l'article R.431-16 f) du code de l'urbanisme.

*« Lorsque la construction projetée est subordonnée par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou un plan de prévention des risques miniers approuvés, ou rendus immédiatement opposable en application de l'article L.562-2 du code de l'environnement, ou par un plan de prévention des risques technologiques approuvé, à la réalisation d'une étude préalable permettant d'en déterminer les conditions de réalisation, d'utilisation ou d'exploitation, une attestation établie par l'architecte du projet ou par un expert certifiant la réalisation de cette étude et constatant que le projet prend en compte ces conditions au stade de la conception ».*

Comme indiqué dans la notice hydraulique complémentaire au permis de construire, l'aménagement respecte les prescriptions constructives de la zone rouge identifiée au zonage du PPRI avec interdiction de toute construction, travaux ou remblais dans la zone tampon de la ripisylve du ruisseau, identifiée également dans l'OAP du PLU de Saint-Etienne-de-Tulmont.

Fait pour servir et valoir ce que de droit  
Fait à Montpellier, le 20 mai 2025

Responsable du Pôle HYDRAULIQUE  
Anne FIOROTTO

**SEIRI**  
134 Rue de Font Caude  
34090 MONTPELLIER  
+ 67 12 85 00 - [seiri34@seiri.fr](mailto:seiri34@seiri.fr)  
SIRET 532 765 00045

